

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 21 septembre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

Excusés : M. MEUNIER Gérard, Mme LEBEAU Colette.

Pouvoirs : Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean-Charles, (Ecoche).

N°2023/N°128

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°2 du budget principal :

Régularisation compensation TVA 2022 doit passer par un mandat
annulatif 673

Budget Principal DM n° 2		FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes			
673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	27 725 €	73-7351	Fraction TVA TH	27 725 €
Total		27 725 €	Total		27 725 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Ecoche
M. Jean-Charles BUTAUD

Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230921-N2023-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

